



DIRECTION DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ENERGIE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
Arrivé le 24 MAI 2016
Enregistré le 24 MAI 2016
N° CE 16 - 3160 Si - MS1

Contrôle de la Qualité de l'Air

Suivant l'Arrêté n° 2366-2013/ARR/DIMENC du 20 septembre 2013

Rapport du
1^{er} trimestre 2016

Département Environnement

Contrôle de la Qualité de l'Air

Rapport du 1^{er} trimestre 2016

SOMMAIRE

I.	Dispositif de contrôle	2
II.	Résultats	0
A.	POUSSIERES EN SUSPENSION (PM10).....	0
1.	Rappel des valeurs de référence	0
2.	Station de Montravel.....	1
Station de Logicoop.....	2	
3.	Station de Faubourg Blanchot.....	3
B.	DIOXYDE DE SOUFRE	4
1.	Rappel des valeurs de référence	4
2.	Passages en fuel à basse et très basse teneur en soufre.....	4
3.	Station de Montravel.....	5
5.	Station de Griscelli.....	7
C.	DIOXYDE D'AZOTE	9
1.	Rappel des valeurs de référence	9
2.	Station de Montravel.....	10
3.	Station de Logicoop	11
4.	Station de Faubourg Blanchot.....	12
III.	Annexes	13

I. DISPOSITIF DE CONTROLE

Les stations du réseau de surveillance de la qualité de l'air au voisinage du site de Doniambo appartiennent à l'association SCAL'AIR qui les exploite en tant que composantes de son réseau de surveillance à Nouméa. La transmission des données est cadrée au travers d'une convention technique régulièrement mise à jour entre la SLN et SCAL'AIR.

Les mesures présentées pour le 1^{er} trimestre 2016 correspondent à celles fournies et consolidées par l'association SCAL'AIR.

		Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Griscelli
PM10	Nombre de mesures horaires	2176	2177	2138	-
	Nombre de valeurs horaires manquantes	8	7	46	-
	Taux de représentativité (%)	99,63%	99,68%	97,89%	-
SO2	Nombre de mesures horaires	2182	2163	2150	2184
	Nombre de valeurs horaires manquantes	2	21	34	0
	Taux de représentativité (%)	99,91%	99,04%	98,44%	100,00%
NO2	Nombre de mesures horaires	2182	2184	2156	-
	Nombre de valeurs horaires manquantes	2	0	28	-
	Taux de représentativité (%)	99,91%	100,00%	98,72%	-

Commentaires (source SCAL'AIR) :

Les taux de fonctionnement de 98% pour la station de mesure du Faubourg Blanchot sont dus à une coupure de courant.

Tableau récapitulatif de l'année :

Les résultats cumulés de l'année 2016, relatifs à la qualité de l'air au voisinage de l'usine de Doniambo, sont résumés dans le tableau ci-dessous. Ils sont tous conformes aux valeurs limites pour la protection de la santé humaine.

Résultats 2016											
1er Trimestre				Annuel							
PM10				MTR	LGC	FBG	GRI	MTR	LGC	FBG	GRI
Objectif de qualité de l'air	30 µg.m ⁻³	moyenne annuelle						17 µg.m ⁻³	14 µg.m ⁻³	12 µg.m ⁻³	☺
Valeurs limites pour la protection de la santé humaine	40 µg.m ⁻³	moyenne annuelle						17 µg.m ⁻³	14 µg.m ⁻³	12 µg.m ⁻³	☺
	50 µg.m ⁻³	en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an	0j	0j	0j			0j	0j	0j	☺
Seuil d'information et de recommandation	50 µg.m ⁻³	en moyenne sur 24 heures	0 SI	0 SI	0 SI			0 SI	0 SI	0 SI	
Seuil d'alerte	80 µg.m ⁻³	en moyenne sur 24 heures	0 SA	0 SA	0 SA			0 SA	0 SA	0 SA	
SO ₂				MTR	LGC	FBG	GRI	MTR	LGC	FBG	GRI
Objectif de qualité	50 µg.m ⁻³	en moyenne annuelle						6 µg.m ⁻³	9 µg.m ⁻³	4 µg.m ⁻³	2 µg.m ⁻³ ☺
Valeurs limites pour la protection de la santé humaine	350 µg.m ⁻³	en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an	1h	0h	0h	0h		1h	0h	0h	0h ☺
	125 µg.m ⁻³	en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 3 jours par an	0j	0j	0j	0j		0j	0j	0j	0j ☺
Seuil d'information et de recommandation	300 µg.m ⁻³	en moyenne horaire	4 SI	0 SI	0 SI	0 SI		4 SI	0 SI	0 SI	0 SI
Seuil d'alerte	500 µg.m ⁻³	en moyenne horaire pendant 3 heures consécutives	0 SA	0 SA	0 SA	0 SA		0 SA	0 SA	0 SA	0 SA
NOx				MTR	LGC	FBG	GRI	MTR	LGC	FBG	GRI
Objectif de qualité	40 µg.m ⁻³	en moyenne annuelle						2 µg.m ⁻³	4 µg.m ⁻³	4 µg.m ⁻³	☺
Valeurs limites pour la protection de la santé humaine	40 µg.m ⁻³	moyenne annuelle						2 µg.m ⁻³	4 µg.m ⁻³	4 µg.m ⁻³	☺
	200 µg.m ⁻³	en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an	0h	0h	0h			0h	0h	0h	0h ☺
Seuil d'information et de recommandation	200 µg.m ⁻³	en moyenne horaire	0 SI	0 SI	0 SI			0 SI	0 SI	0 SI	
Seuil d'alerte	400 µg.m ⁻³	en moyenne horaire pendant 3 heures consécutives	0 SA	0 SA	0 SA			0 SA	0 SA	0 SA	

Légende :

SI : seuil d'information et de recommandation

SA : seuil d'alerte

II. RESULTATS

A. POUSSIERES EN SUSPENSION (PM₁₀)

1. Rappel des valeurs de référence

Extrait de l'arrêté n° 11387-2009/ARR/DIMENC du 12 novembre 2009 et l'arrêté n° 2366-2013/ARR/DIMENC du 20 septembre 2013 modifiant l'arrêté n° 11387-2009/ARR/DIMENC du 12 novembre 2009 autorisant la Société le Nickel – SLN à poursuivre l'exploitation de son usine de traitement de minerai de nickel de Doniambo, sur le territoire de Nouméa.

La période annuelle de référence est l'année civile.

Objectif de qualité :

30 µg/m³ en moyenne annuelle des concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

Seuil de recommandation et d'information :

50 µg/m³ en moyenne journalière.

Seuil d'alerte :

80 µg/m³ en moyenne journalière

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont utilisées pour les concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres. Elles ne s'appliquent qu'à la part des concentrations non liées à des événements naturels. On définit par "événements naturels" les événements suivants : éruptions volcaniques, activités sismiques, activités géothermiques, feux de terres non cultivées, vents violents ou remise en suspension atmosphérique ou transport de particules naturelles provenant de régions désertiques.

centile 90,4 (soit 35 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières sur l'année civile : 50 µg/m³.

40 µg/m³ en moyenne annuelle.

2. Station de Montravel

a) Moyennes PM10 et nombre de jours de dépassements :

Montravel	Moyenne PM10 de la période considérée calculée sur des moyennes journalières ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement de l'objectif de qualité (30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb dépassement de la $\text{moy}_{24\text{h}} \geq 50 \mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb de jour de dépassement moy24h $\geq 50 \mu\text{g}/\text{m}^3$
2010	17	Non	0	0
2011	16	Non	3	0
2012	18	Non	3	0
2013	16	Non	1	0
2014	18	Non	3	0
2015	15,75	Non	0	0
T1 2016	17	Non	0	0
2016	17	Non	0	0

b) Objectifs de qualité (30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle) :

Pour ce trimestre, la station de Montravel enregistre une concentration moyenne des poussières en suspension (PM10) de 17 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, pour un objectif de qualité annuel à ne pas dépasser de 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

c) Seuil d'information et de recommandations (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière glissante) :

La station de Montravel n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun dépassement du seuil d'information et de recommandations de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

d) Seuil d'alerte (80 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière glissante) :

La station de Montravel n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun dépassement du seuil d'alerte supérieures à 80 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

e) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (35 j de dépassement de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière glissante) :

Avec une concentration moyenne journalière maximum des poussières en suspension de 47 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ le 26/02/2016, la station de Montravel n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun jour de dépassement supérieur à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ et donc un cumul ce trimestre (0 dépassement) inférieur aux 35 jours de dépassement autorisés par année civile.

Station de Logicoop

f) Moyennes PM10 et nombre de jours de dépassements :

Logicoop	Moyenne PM10 de la période considérée calculée sur des moyennes journalières ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement de l'objectif de qualité (30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb dépassement de la $\text{moy}_{24\text{h}} \geq 50\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb de jour de dépassement $\text{moy}_{24\text{h}} \geq 50\mu\text{g}/\text{m}^3$
2010	15	Non	0	0
2011	15	Non	0	0
2012	15	Non	0	0
2013	15	Non	0	0
2014	14	Non	2	0
2015	14,25	Non	0	0
T1 2016	14	Non	0	0
2016	14	Non	0	0

g) Objectifs de qualité (30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle) :

Pour ce trimestre, la station de Logicoop enregistre une concentration moyenne des poussières en suspension (PM10) de 14 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, pour un objectif de qualité annuel à ne pas dépasser de 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

h) Seuil d'information et de recommandations (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière glissante) ::

La station de Logicoop n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun dépassement du seuil d'information et de recommandations.

i) Seuil d'alerte (80 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière glissante) ::

La station de Logicoop n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun dépassement du seuil d'alerte.

j) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (35 j de dépassement de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière glissante) :

Avec une concentration moyenne journalière maximum des poussières en suspension de 44 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ le 06/03/2016, la station de Logicoop n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun jour de dépassement supérieur à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.et donc un cumul ce trimestre (0 dépassement) inférieur aux 35 jours de dépassement autorisés par année civile.

3. Station de Faubourg Blanchot

a) Moyennes PM10 et nombre de jours de dépassements :

Faubourg Blanchot	Moyenne PM10 de la période considérée calculée sur des moyennes journalières ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement de l'objectif de qualité (30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb dépassement de la $\text{moy}_{24\text{h}} \geq 50\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb de jour de dépassement moy24h $\geq 50\mu\text{g}/\text{m}^3$
2010	16	Non	0	0
2011	15	Non	0	0
2012	14	Non	0	0
2013	15	Non	0	0
2014	14	Non	0	0
2015	13,25	Non	0	0
T1 2016	12	Non	0	0
2016	12	Non	0	0

b) Objectifs de qualité (30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle) :

Pour ce trimestre, la station de Faubourg Blanchot enregistre une concentration moyenne des poussières en suspension (PM10) de 12 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, pour un objectif de qualité annuel à ne pas dépasser de 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

c) Seuil d'information et de recommandations (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière glissante) :

La station de Faubourg Blanchot n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun dépassement du seuil d'information et de recommandations.

d) Seuil d'alerte (80 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière glissante) :

La station de Faubourg Blanchot n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun dépassement du seuil d'alerte.

e) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (35 j de dépassement de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière glissante) :

Avec une concentration moyenne journalière maximum des poussières en suspension de 31 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ le 26/02/2016, la station de Faubourg Blanchot n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun jour de dépassement supérieur à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ et donc un cumul sur ce trimestre (0 dépassement) inférieur aux 35 jours de dépassement autorisés par année civile.

B. DIOXYDE DE SOUFRE

1. Rappel des valeurs de référence

Extrait de l'arrêté n° 11387-2009/ARR/DIMENC du 12 novembre 2009 et l'arrêté n° 2366-2013/ARR/DIMENC du 20 septembre 2013 modifiant l'arrêté n° 11387-2009/ARR/DIMENC du 12 novembre 2009 autorisant la Société le Nickel – SLN à poursuivre l'exploitation de son usine de traitement de minerai de nickel de Doniambo, sur le territoire de Nouméa.

La période annuelle de référence est l'année civile et les moyennes horaires sont calculées en moyenne glissante sur $\frac{1}{4}$ d'heure.

Objectifs de qualité :

50 µg/m³ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

300 µg/m³ en moyenne horaire.

Seuil d'alerte :

500 µg/m³ en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- centile 99,7 (soit 24 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours) des concentrations horaires : 350 µg/m³.
- centile 99,2 (soit 3 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières : 125 µg/m³.

2. Passages en fuel à basse et très basse teneur en soufre

La consommation trimestrielle de fuel TBTS pour la centrale thermique de Doniambo s'élève à 40 123 m³ avec 107 basculements enregistrés dont:

- 70 basculements sur alerte météo pour une durée de 661 heures et 8 minutes
- 37 basculements sur alerte SO₂ pour une durée de 294 heures et 46 minutes
- Aucun basculement à la demande de la SLN n'a été enregistré ce trimestre.

3. Station de Montravel

a) Moyennes SO₂ et nombre d'heures de dépassements :

Montravel	Moyennes SO ₂ de la période considérée calculées sur des moyennes horaires ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement Objectif qualité (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb dépassement de la moy _{horaire} $\geq 300\mu\text{g}/\text{m}^3$	Dépassement du seuil d'alerte (moy _{horaire} $\geq 500\mu\text{g}/\text{m}^3$, durant 3h consécutives)	Nb heure $\geq 350\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb jour $\geq 125\mu\text{g}/\text{m}^3$
2010	3	Non	3	0	1	0
2011	4	Non	8	0	5	0
2012	4	Non	12	0	8	0
2013	5	Non	31	1	20	1
2014	3	Non	4	0	2	0
2015	3	Non	5	0	2	0
T1 2016	6	Non	4	0	1	0
2016	6	Non	4	0	1	0

b) Objectifs de qualité (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle):

Pour ce trimestre, la station de Montravel enregistre une concentration moyenne en dioxyde de soufre de 6 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour un objectif de qualité de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle.

c) Seuil d'information et de recommandations (300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante):

La station de Montravel a enregistré 4 dépassements du seuil d'information et de recommandations de 300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ce trimestre : (cf. Rapport d'analyse en annexe)

- le 1er dépassement à 334 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ enregistré le 31/01/2016 à 10h00
- le 2ème dépassement à 317 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ enregistré le 04/02/2016 à 13h45
- le 3ème dépassement à 336 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ enregistré le 06/02/2016 à 12h45
- le 4ème dépassement à 331 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ enregistré le 07/02/2016 à 11h15

d) Seuil d'alerte (500 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante, dépassé pendant 3 heures consécutives) :

Le seuil d'alerte n'a pas été dépassé au cours de ce trimestre sur la station de Montravel.

e) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (24 heures de dépassement de 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ des concentrations horaires pleines et 3 jours de dépassement de 125 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ des concentrations moyennes journalières) :

Avec une concentration moyenne journalière maximum de 75 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ au cours de trimestre, il n'a été enregistré aucun dépassement de la valeur limite journalière de 125 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

Avec une concentration horaire maximum de 471 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ au cours de ce trimestre, il a été enregistré 1 heure de dépassement de la valeur limite horaire qui est de 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. En cumul sur ce trimestre, les 24 heures de dépassement autorisées par année civile sont respectées.

4. Station de Logicoop

f) Moyennes SO₂ et nombre d'heures de dépassements :

Logicoop	Moyennes SO ₂ de la période considérée calculées sur des moyennes horaires ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement Objectif qualité (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb dépassement de la moy _{horaire} $\geq 300\mu\text{g}/\text{m}^3$	Dépassement du seuil d'alerte (moy _{horaire} $\geq 500\mu\text{g}/\text{m}^3$, durant 3h consécutives)	Nb heure $\geq 350\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb jour $\geq 125\mu\text{g}/\text{m}^3$
2010	7	Non	8	0	4	0
2011	8	Non	5	0	2	1
2012	7	Non	0	0	0	0
2013	8	Non	1	0	1	0
2014	7	Non	0	0	0	0
2015	7,75	Non	0	0	0	0
T1 2016	9	Non	0	0	0	0
2016	9	Non	0	0	0	0

g) Objectifs de qualité (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle):

Pour ce trimestre, la station de Logicoop enregistre une concentration moyenne en dioxyde de soufre de 9 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour un objectif de qualité de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle.

h) Seuil d'information et de recommandations (300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante):

La station de Logicoop n'a enregistré aucun dépassement du seuil d'information et de recommandations.

i) Seuil d'alerte (500 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante, dépassé pendant 3 heures consécutives) :

Le seuil d'alerte n'a pas été dépassé au cours de ce trimestre sur la station de Logicoop.

j) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (24 heures de dépassement de 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ des concentrations horaires pleines et 3 jours de dépassement de 125 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ des concentrations moyennes journalières) :

Avec une concentration moyenne journalière maximum de 76 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ au cours de trimestre, il n'a été enregistré aucun dépassement de la valeur limite journalière de 125 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

Avec une concentration horaire maximum de 203 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ au cours de trimestre, il n'a été enregistré aucun dépassement de la valeur limite horaire de 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. En cumul sur ce trimestre, les 24 heures de dépassement autorisées par année civile sont respectées.

5. Station de Griscelli

a) Moyennes SO₂ et nombre d'heures de dépassements :

Griscelli	Moyennes SO ₂ de la période considérée calculées sur des moyennes horaires ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement Objectif qualité (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb dépassement de la moy _{horaire} $\geq 300\mu\text{g}/\text{m}^3$	Dépassement du seuil d'alerte (moy _{horaire} $\geq 500\mu\text{g}/\text{m}^3$, durant 3h consécutives)	Nb heure $\geq 300\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb jour $\geq 125\mu\text{g}/\text{m}^3$
2010	3	Non	3	0	5	0
2011	6	Non	28	0	33	1
2012	6	Non	31	5	37	2
2013	3	Non	8	0	13	1
2014	2	Non	5	0	5	0
2015	1,75	Non	3	0	1	0
T1 2016	2	Non	0	0	0	0
2016	2	Non	0	0	0	0

b) Objectifs de qualité (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle):

Pour ce trimestre, la station de Griscelli enregistre une concentration moyenne en dioxyde de soufre de 3 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour un objectif de qualité de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle.

c) Seuil d'information et de recommandations (300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante):

La station de Griscelli n'a enregistré aucun dépassement du seuil d'information et de recommandations.

d) Seuil d'alerte (500 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante, dépassé pendant 3 heures consécutives) :

Le seuil d'alerte n'a pas été dépassé au cours de ce trimestre sur la station de Griscelli.

e) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (24 heures de dépassement de 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ des concentrations horaires pleines et 3 jours de dépassement de 125 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ des concentrations moyennes journalières) :

Avec une concentration moyenne journalière maximum de 32 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ au cours de trimestre, il n'a été enregistré aucun dépassement de la valeur limite journalière de 125 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

Avec une concentration horaire maximum de 187 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ au cours de trimestre, il n'a été enregistré aucun dépassement de la valeur limite horaire de 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. En cumul sur ce trimestre, les 24 heures de dépassement autorisées par année civile sont respectées.

Station de Faubourg Blanchot

f) Moyennes SO₂ et nombre d'heures de dépassements :

Faubourg Blanchot	Moyennes SO ₂ de la période considérée calculées sur des moyennes horaires ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement Objectif qualité (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb dépassement de la moy _{horaire} $\geq 300 \mu\text{g}/\text{m}^3$	Dépassement du seuil d'alerte (moy _{horaire} $\geq 500 \mu\text{g}/\text{m}^3$, durant 3h consécutives)	Nb heure $\geq 300 \mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb jour $\geq 125 \mu\text{g}/\text{m}^3$
2010	2	Non	0	0	1	0
2011	3	Non	0	0	2	0
2012	3	Non	0	0	0	0
2013	2	Non	0	0	1	0
2014	1	Non	0	0	0	0
2015	1,75	Non	0	0	0	0
T1 2016	4	Non	0	0	0	0
2016	4	Non	0	0	0	0

g) Objectifs de qualité (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle) :

Pour ce trimestre, la station de Faubourg Blanchot enregistre une concentration moyenne en dioxyde de soufre de 4 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour un objectif de qualité de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle.

h) Seuil d'information et de recommandations (300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante) :

La station de Faubourg Blanchot n'a enregistré aucun dépassement du seuil d'information et de recommandations.

i) Seuil d'alerte (500 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante, dépassé pendant 3 heures consécutives) :

Le seuil d'alerte n'a pas été dépassé au cours de ce trimestre sur la station de Faubourg Blanchot.

j) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (24 heures de dépassement de 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ des concentrations horaires pleines et 3 jours de dépassement de 125 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ des concentrations moyennes journalières) :

Avec une concentration moyenne journalière maximum de 26 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ au cours de trimestre, il n'a été enregistré aucun dépassement de la valeur limite journalière de 125 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

Avec une concentration horaire maximum de 234 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ au cours de trimestre, il n'a été enregistré aucun dépassement de la valeur limite horaire de 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. En cumul sur ce trimestre, les 24 heures de dépassement autorisées par année civile sont respectées.

C. DIOXYDE D'AZOTE

1. Rappel des valeurs de référence

Extrait de l'arrêté n° 11387-2009/ARR/DIMENC du 12 novembre 2009 et l'arrêté n° 2366-2013/ARR/DIMENC du 20 septembre 2013 modifiant l'arrêté n° 11387-2009/ARR/DIMENC du 12 novembre 2009 autorisant la Société le Nickel – SLN à poursuivre l'exploitation de son usine de traitement de minerai de nickel de Doniambo, sur le territoire de Nouméa.

La période annuelle de référence est l'année civile.

Les moyennes horaires sont calculées en moyenne glissante sur $\frac{1}{4}$ d'heure.

Objectif de qualité :

40 µg/m³ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

200 µg/m³ en moyenne horaire.

Seuils d'alerte :

400 µg/m³ en moyenne horaire.

200 µg/m³ en moyenne horaire si la procédure d'information et de recommandation pour le dioxyde d'azote a été déclenchée la veille et le jour même et que les prévisions font craindre un nouveau risque de déclenchement pour le lendemain.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- centile 99,8 (soit 18 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours), calculé à partir des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure, prises sur toute l'année, égal à 200 µg/m³.
- 40 µg/m³ en moyenne annuelle.

2. Station de Montravel

a) Moyennes NO₂ et nombre d'heures de dépassements :

Montravel	Moyennes NO ₂ de la période considérée calculées sur des moyennes horaires ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement Objectif qualité (40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb dépassement de la moy _{horaire} \geq 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb dépassement de la moy _{horaire} \geq 400 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
2010	6	Non	0	0
2011	6	Non	0	0
2012	6	Non	0	0
2013	7	Non	0	0
2014	6	Non	0	0
2015	4,75	Non	0	0
T1 2016	2	Non	0	0
2016	2	Non	0	0

b) Objectif de qualité (40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle):

La station de Montravel a enregistré ce trimestre une concentration moyenne en dioxyde d'azote (NO₂) de 2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour un objectif annuel de qualité de 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

c) Seuil de recommandation et d'information (200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante) :

Le seuil d'information et de recommandations de 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire pour le dioxyde d'azote n'a pas été dépassé sur la station de Montravel.

d) Seuils d'alerte (400 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante) :

Le seuil d'alerte de 400 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire pour le dioxyde d'azote n'a pas été dépassé sur la station de Montravel.

e) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (18 heures de dépassement de 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure)::

Avec une concentration en moyenne horaire maximum en dioxyde d'azote (NO₂) de 18 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, le 15/03/2016 à 20h00, la station de Montravel n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun dépassement supérieur à 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

En cumul annuel (aucune journée de dépassement), les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont respectées.

3. Station de Logicoop

a) Moyennes NO₂ et nombre d'heures de dépassements :

+-	Moyennes NO ₂ de la période considérée calculées sur des moyennes horaires ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement Objectif qualité (40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb dépassement de la moy _{horaire} \geq 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb dépassement de la moy _{horaire} \geq 400 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
2010	4	Non	0	0
2011	4	Non	0	0
2012	6	Non	0	0
2013	6	Non	0	0
2014	7	Non	0	0
2015	6,25	Non	0	0
T1 2016	4	Non	0	0
2016	4	Non	0	0

b) Objectif de qualité (40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle):

La station de Logicoop a enregistré ce trimestre une concentration moyenne en dioxyde d'azote (NO₂) de 5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour un objectif annuel de qualité de 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

c) Seuil de recommandation et d'information (200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante) :

Le seuil d'information et de recommandations de 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire pour le dioxyde d'azote n'a pas été dépassé sur la station de Logicoop.

d) Seuils d'alerte (400 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante) :

Le seuil d'alerte de 400 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire pour le dioxyde d'azote n'a pas été dépassé sur la station de Logicoop.

e) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (18 heures de dépassement de 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure)::

Avec une concentration en moyenne horaire maximum en dioxyde d'azote (NO₂) de 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, le 18/03/2016 à 08h00 et à 09h00, la station de Logicoop n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun dépassement supérieur à 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

En cumul annuel (aucune journée de dépassement), les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont respectées.

4. Station de Faubourg Blanchot

a) Moyennes NO₂ et nombre d'heures de dépassements :

Faubourg Blanchot	Moyennes NO ₂ de la période considérée calculées sur des moyennes horaires ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement Objectif qualité (40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb dépassement de la moy _{horaire} $\geq 200\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb dépassement de la moy _{horaire} $\geq 400\mu\text{g}/\text{m}^3$
2010	4	Non	0	0
2011	5	Non	0	0
2012	5	Non	0	0
2013	4	Non	0	0
2014	6	Non	0	0
2015	5,7	Non	0	0
T1 2016	4	Non	0	0
2016	4	Non	0	0

b) Objectif de qualité (40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle):

La station de Faubourg Blanchot a enregistré ce trimestre une concentration moyenne en dioxyde d'azote (NO₂) de 4 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour un objectif annuel de qualité de 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

c) Seuil de recommandation et d'information (200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante) :

Le seuil d'information et de recommandations de 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire pour le dioxyde d'azote n'a pas été dépassé sur la station de Faubourg Blanchot.

d) Seuils d'alerte (400 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante) :

Le seuil d'alerte de 400 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire pour le dioxyde d'azote n'a pas été dépassé sur la station de Faubourg Blanchot.

e) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (18 heures de dépassement de 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure)::

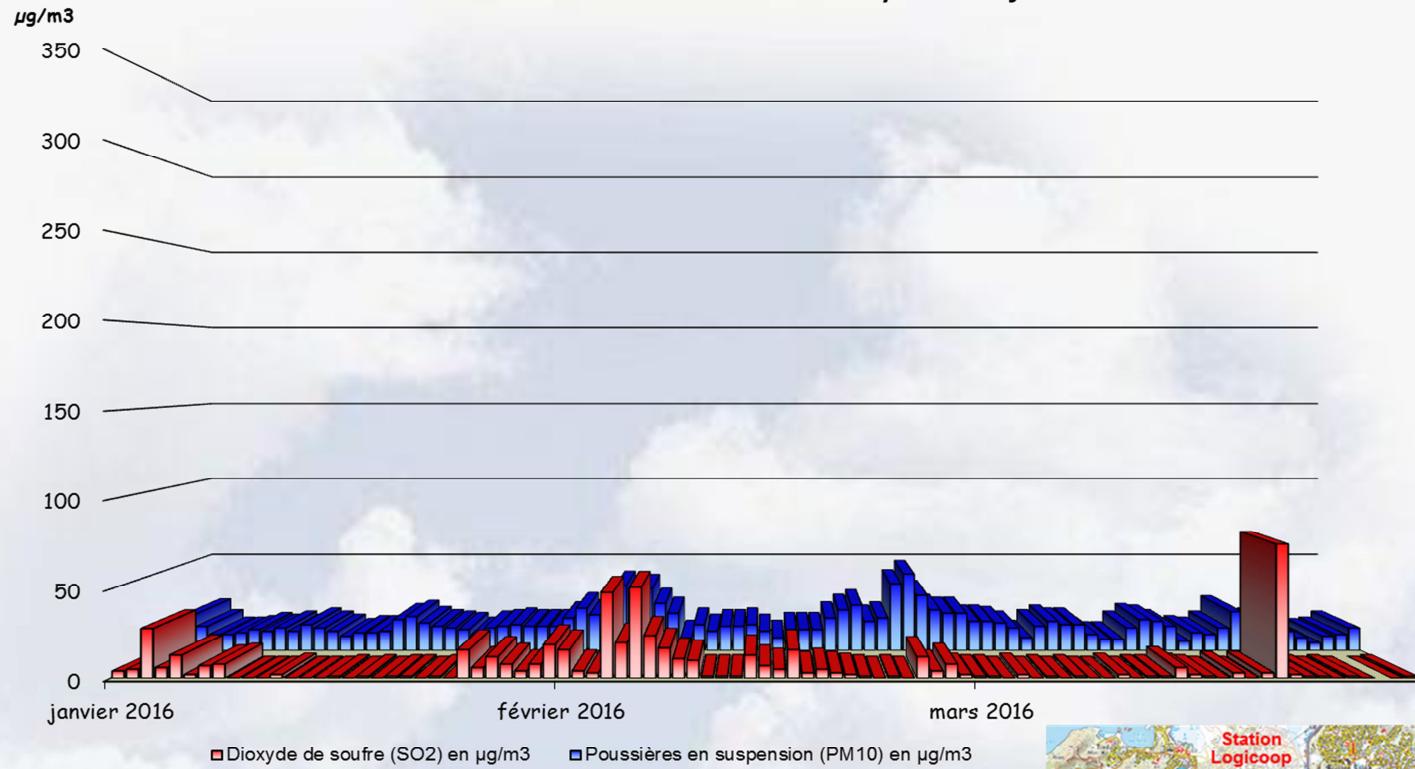
Avec une concentration en moyenne horaire maximum en dioxyde d'azote (NO₂) de 31 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, le 15/03/2016 à 18h00 et à 21h00, la station de Faubourg Blanchot n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun dépassement supérieur à 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

En cumul annuel (aucune journée de dépassement), les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont respectées.

III. ANNEXES

- Représentation graphique des valeurs moyennes journalières en PM10 et SO2 des stations de mesures de :
 - o LOGICOOP
 - o MONTRAVEL
 - o GRISCELLI
 - o FAUBOURG BLANCHOT
- Il y aura pour finir 4 rapports d'analyse SLN qui concerne les pics de pollution SO2 enregistrés sur la station de MONTRAVEL au cours de ce trimestre.

Station de MONTRAVEL - Valeurs moyennes journalières



Dioxyde de soufre :

Objectifs de qualité :

50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire.

Seuil d'alerte :

500 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- centile 99,7 (soit 24 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours) des concentrations horaires : 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

- centile 99,2 (soit 3 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières : 125 micro g/m³

Particules fines et particules en suspension :

Objectif de qualité :

30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle des concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

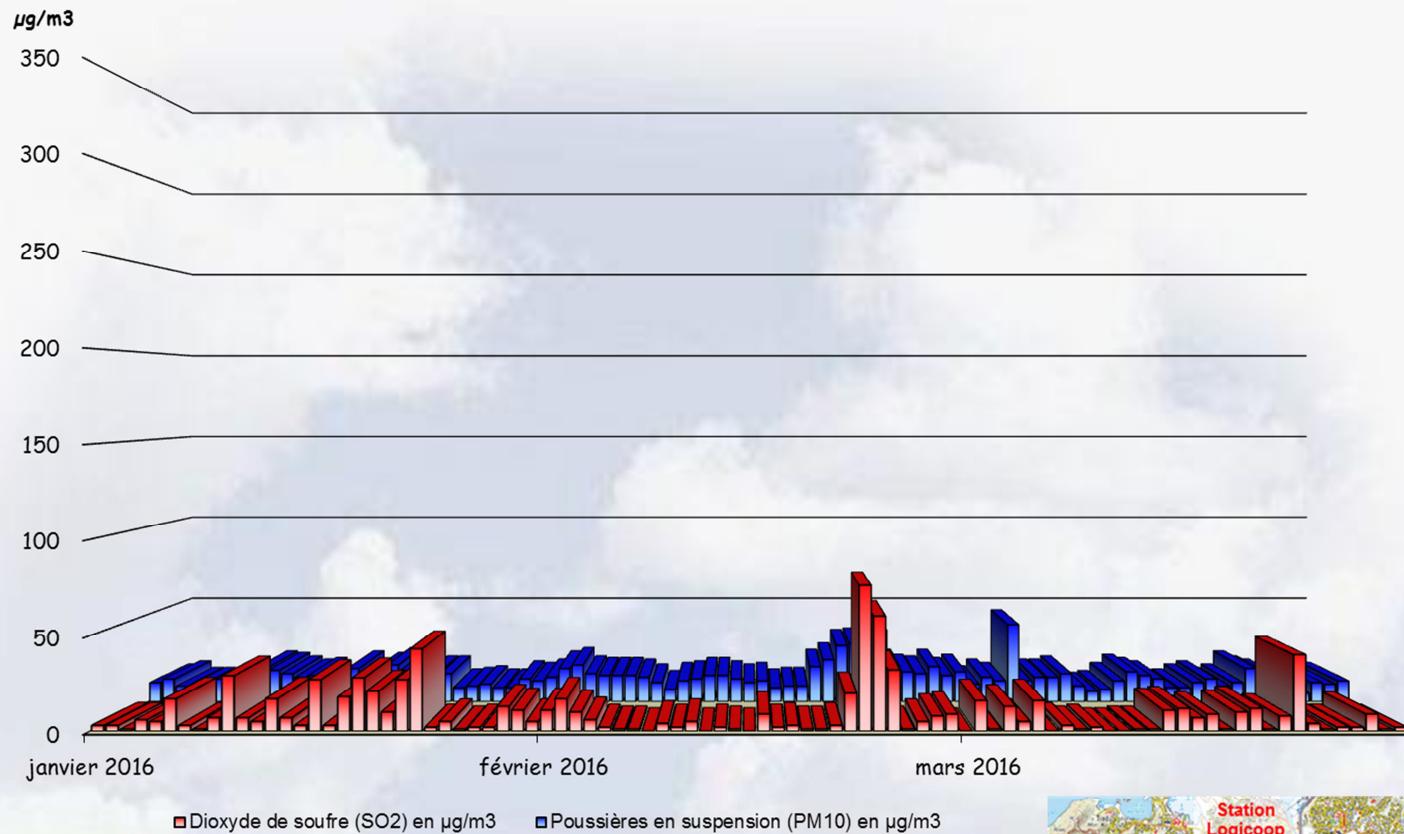
Les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont utilisées pour les concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

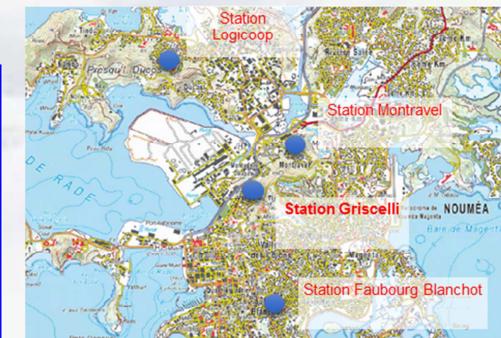
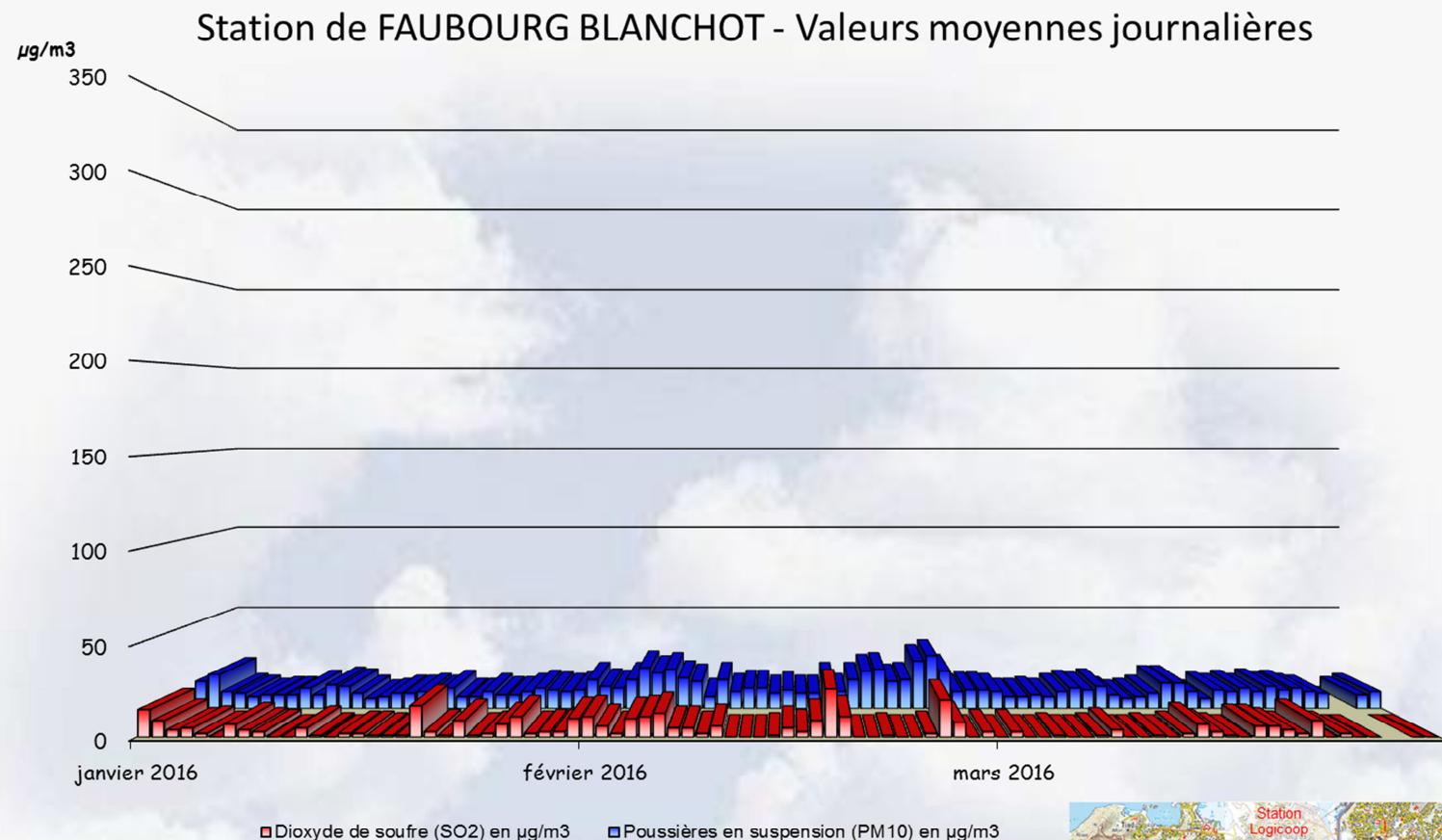
- centile 90,4 (soit 35 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières sur l'année civile : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

- 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle.

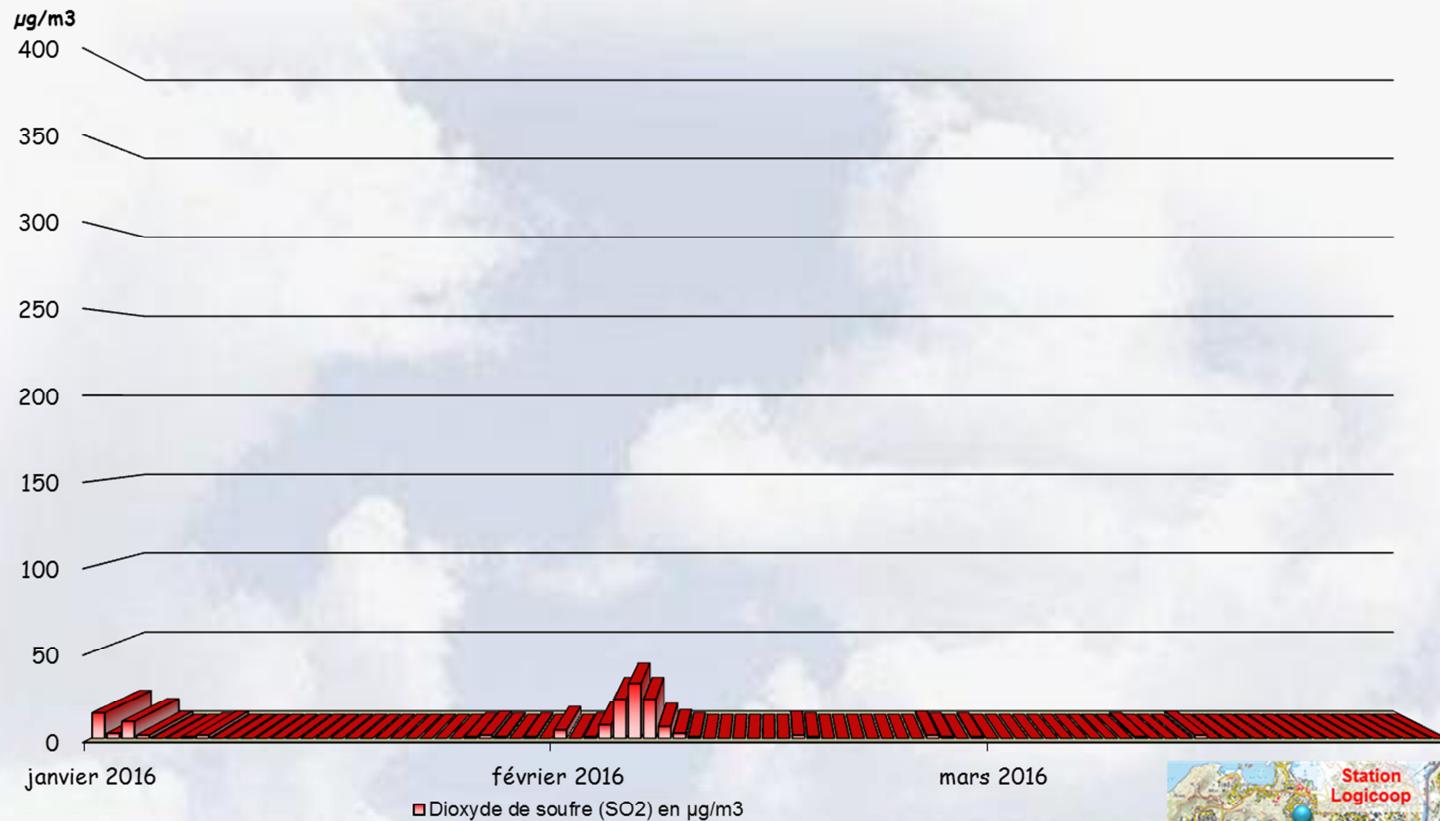


Station de LOGICOOP - Valeurs moyennes journalières





Station de GRISCELLI - Valeurs moyennes journalières



Dioxyde de soufre :
Objectifs de qualité :
 500 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle.
Seuil de recommandation et d'information :
 300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire.
Seuil d'alerte :
 500 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives.
Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :
 - centile 99,7 (soit 24 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours) des concentrations horaires : 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.
 - centile 99,2 (soit 3 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières : 125 micro g/m³



Rapport d'analyse SLN suite au dépassement SO₂ du 31/01/2016 sur

MONTRAVEL

De : POILVE Gilles (SLN)

Envoyé : lundi 1 février 2016 16:57

À : justin.pilotaz@gouv.nc; delphine.gery@gouv.nc; julie.taboulet-delecour@gouv.nc; Sylvain Gleye (sylvain.gleye@scalair.nc)

Cc : FABRE Jerome (SLN); COURT Etienne (SLN); RITTER Jean-Charles (SLN); BART Frederic (SLN); MUFANA Soane (SLN); LAWI Jean-louis (SLN)

Objet : Dépassements du seuil d'information SO₂ - Station de Montravel - épisode du 31 janvier 2016

Bonjour,

Suite au dépassement du seuil d'information et de recommandation SO₂ enregistré le dimanche 31 Décembre 2016 sur la station de Montravel, veuillez trouver ci-dessous les éléments d'analyse.

Chronologie des évènements :

- 9h33 : Déclenchement de l'alerte prévention SO₂ ($\frac{1}{4}$ h > 100 µg/m₃) sur concentration moyenne $\frac{1}{4}$ horaire à 323 µg/m₃, fonctionnement de la centrale thermique de Doniambo en BTS
- 9h40 : Basculement de la centrale thermique de Doniambo en TBTS
- 10h00 : Le seuil d'information à destination des personnes sensibles, (fixé à 300 µg/m₃ de SO₂ en moyenne horaire glissante sur 15mn) est dépassé avec une valeur de 334 µg/m₃
- 10h30 : Fin de l'épisode de dépassement avec une valeur horaire glissante sur 15 min à 255 µg/m₃

Nombre d'heure de dépassement : 1

Concentration maxi sur moyenne quart-horaire : 595 µg/m₃

Concentration maxi sur moyenne horaires glissantes : 334 µg/m₃

Conditions météorologiques :

Les vents enregistrés au niveau de la station météo SLN étaient stables, de secteur Nord-Ouest (220-290°) depuis 06h30, conditions qui favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de Montravel et se sont maintenues jusqu'à 17h00.

Durant toute cette période, la vitesse moyenne des vents est restée faible (<3 m/s).

Eléments d'analyse :

Compte tenu de la faible vitesse moyenne des vents (< 3 m/s), les conditions météorologiques n'étaient pas réunies pour déclencher le basculement préventif de la centrale thermique en fuel TBTS, qui est intervenu après déclenchement de l'alarme SO₂ (un quart d'heure > 100 µg/m₃).

La centrale est ensuite restée alimentée en TBTS jusqu'à la fin de l'épisode de dépassement.

D'après les données fournies par Enercal, la centrale thermique de Doniambo fonctionnait à 4 tranches avec une puissance moyenne de 154 MW sur la journée du 31/01/2016.

Le graphe et le rapport de Scal'Air ci-joints rassemblent l'ensemble des éléments.

En restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Cordialement,



GILLES POILVE
DHSE/DHSE/DHSE
Société Le Nickel - SLN
Tél : +687 245567
Mobile : +687 76 06 84
Courriel : G.POILVE@eramet-sln.nc
Site internet : www.sln.nc



**POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE
A MONTRAVEL**

Scal Air

Seuil d'information et de recommandation

Communiqué du: 01/02/2016 7h00

Observations: Dimanche 31 janvier 2016
Terminé

Dépassement du seuil d'information et de recommandation : Alerte orange

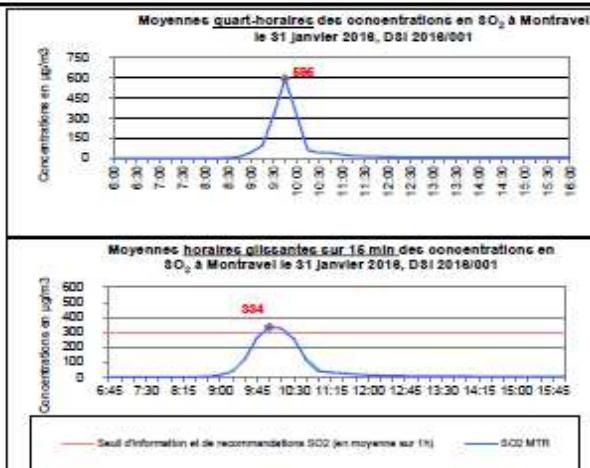
Dans le secteur de Montravel, des concentrations élevées en dioxyde de soufre ont été mesurées dimanche 31 janvier de 9h30 à 10h45.

Le seuil d'information à destination des personnes sensibles, (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [$\mu\text{g}/\text{m}^3$]), a été dépassé à 10h, avec une valeur de 334 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (en moyenne horaire de 9h à 10h).

Les niveaux de dioxyde de soufre sont revenus à la normale à partir de 11h.

Le dépassement de seuil s'est terminé à 10h30 avec une valeur horaire glissante sur 15 min à 255 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

Zones concernées	Montravel - quartier situé à l'Est de Doniambo
Polluant	dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	334 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne de 9h à 10h
Valeur horaire (concentration) - heures de disparition du dépassement	255 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne de 9h30 à 10h30
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1 h
Maximum horaire (concentration - heure)	334 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne de 9h à 10h
Moyenne journalière	19 $\mu\text{g}/\text{m}^3$



Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents faibles à moyens de 5 à 11 kt avec des rafales atteignant 12 à 17 kt de secteurs ouest/sud-ouest à sud-ouest ont été enregistrés de 9h à 14h.

Ces conditions favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de Montravel.

D'après les données fournies par l'industriel, la centrale thermique de Doniambo a été alimentée en fioul à très basse teneur en soufre (TBTS) à partir de 9h40.

Pour mémoire, le seuil d'information et recommandation pour le SO₂ est de 300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de seuil d'information dépassé:

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

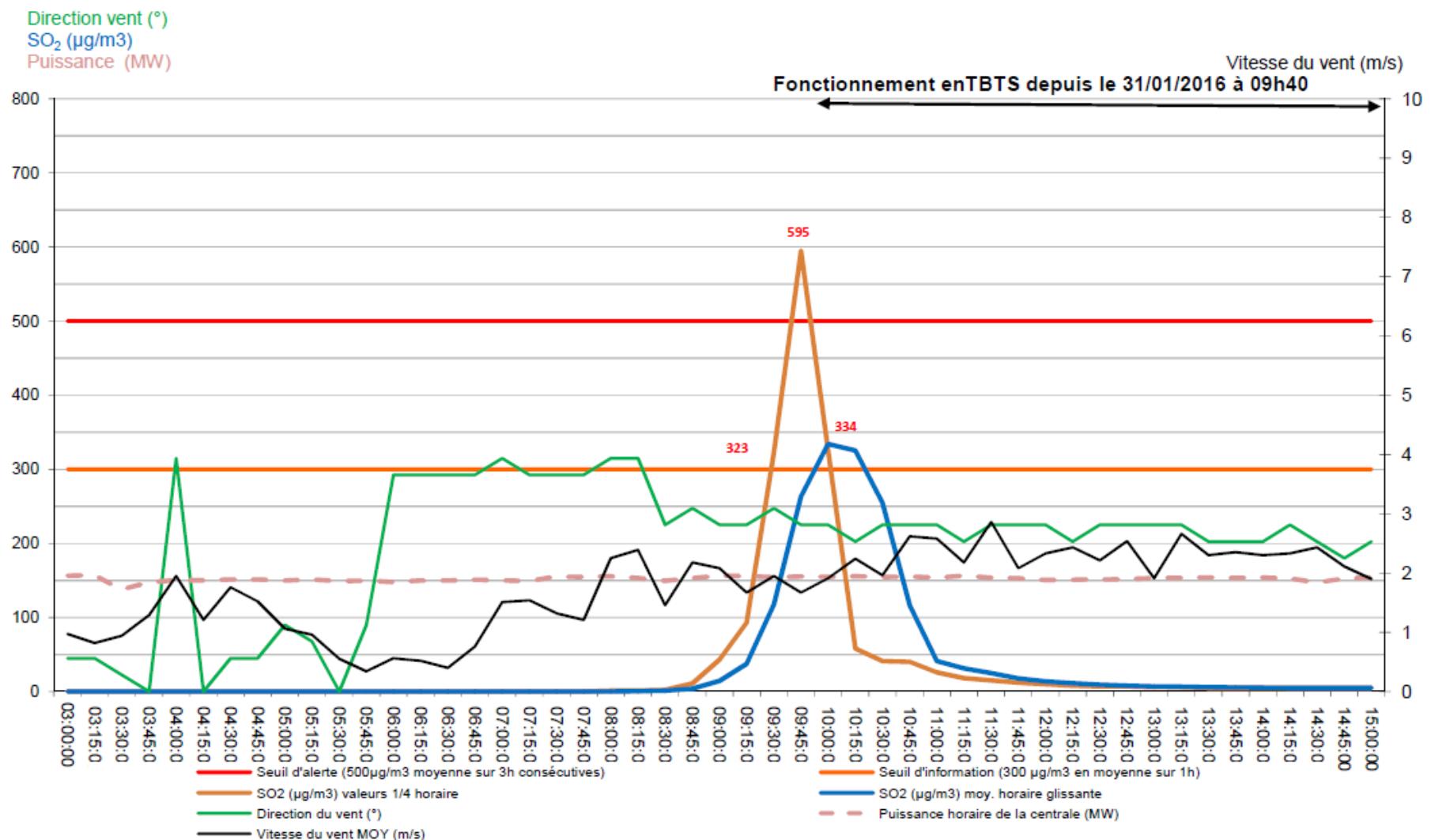
Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Le SO₂ en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Station de Montravel le 31/01/2016
Seuil d'information et de recommandations SO₂
Moy. quart horaire (sources : Scal'air - SLN)



Rapport d'analyse SLN suite au dépassement SO₂ du 04/02/2016 sur

MONTRAVEL

De : POILVE Gilles (SLN)

Envoyé : vendredi 5 février 2016 16:03

À : justin.pilotaz@gouv.nc; delphine.gery@gouv.nc; julie.taboulet-delecour@gouv.nc; Sylvain Gleye (sylvain.gleye@scalair.nc); Philippe Escouffier; info@scalair.nc

Cc : FABRE Jerome (SLN); COURT Etienne (SLN); RITTER Jean-Charles (SLN); BART Frederic (SLN); MUFANA Soane (SLN); LAWI Jean-louis (SLN)

Objet : Dépassements du seuil d'information SO₂ - Station de Montravel - épisode du 04 Février 2016

Bonjour,

Suite au dépassement du seuil d'information et de recommandation SO₂ enregistré le jeudi 04 Février 2016 sur la station de Montravel, veuillez trouver ci-dessous les éléments d'analyse.

Chronologie des évènements :

- 10h19 : Déclenchement de l'alerte préventive SO₂ ($\frac{1}{4}$ h > 100 µg/m₃) sur concentration moyenne $\frac{1}{4}$ horaire à 142 µg/m₃, fonctionnement de la centrale thermique de Doniambo en BTS
- 10h25 : Basculement de la centrale thermique de Doniambo en TBTS
- 13h45 : Le seuil d'information à destination des personnes sensibles, (fixé à 300 µg/m₃ de SO₂ en moyenne horaire glissante) est dépassé avec une valeur de 317 µg/m₃
- 14h45 : Fin de l'épisode de dépassement avec une valeur horaire glissante à 282 µg/m₃

Nombre d'heure de dépassement : 1

Concentration maxi sur moyenne quart-horaire : 594 µg/m₃

Concentration maxi sur moyenne horaires glissante : 355 µg/m₃

Conditions météorologiques :

Les vents enregistrés au niveau de la station météo SLN étaient stables, de secteur Sud-Ouest (220-290°) de provenance depuis 9h00, conditions qui favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de Montravel et se sont maintenues jusqu'à 17h00. Durant toute cette période, la vitesse moyenne des vents était inférieure à 3 m/s mais on avait quelques rafales atteignant jusqu'à 3,26m/s maxi.

Eléments d'analyse :

Compte tenu de la vitesse moyenne des vents (< 3 m/s), les conditions météorologiques n'étaient pas réunies pour déclencher le basculement préventif de la centrale thermique en fuel TBTS. Le basculement est intervenu après déclenchement de l'alarme SO₂ (un quart d'heure > 100 µg/m₃).

La centrale est ensuite restée alimentée en TBTS au-delà de la fin de l'épisode de dépassement.

D'après les données fournies par Enercal, la centrale thermique de Doniambo fonctionnait à 4 tranches avec une puissance moyenne de 156 MW sur la journée du 04/02/2016.

Le graphe et le rapport de Scal'Air ci-joint rassemblent l'ensemble des éléments.

En restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Cordialement,



GILLES POILVE
DHSE/DHSE/DHSE
Société Le Nickel - SLN
Tél : +687 245567
Mobile : +687 76 06 84
Courriel : G.POILVE@eramet-sln.nc
Site internet : www.sln.nc
Page Facebook : LeNickel.SLN



**POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE
A MONTRAVEL**

Scal Air

Seuil d'information et de recommandation

Communiqué du: 04/02/2016 15h00

Observations: Jeudi 04 février 2016
terminé

Dépassement du seuil d'information et de recommandation : Alerter orange

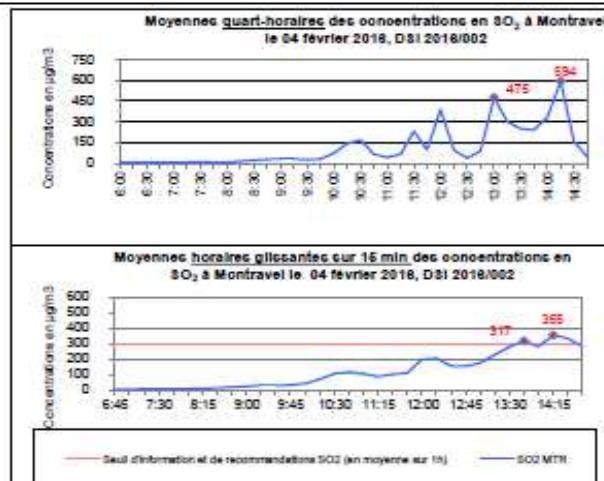
Dans le secteur de Montravel, des concentrations élevées en dioxyde de soufre sont mesurées depuis 10h30 ce jeudi 04 février.

Le seuil d'information à destination des personnes sensibles, (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³]), a été dépassé à 13h45, avec une valeur de 317 µg/m³ (en moyenne horaire de 12h45 à 13h45).

La valeur limite horaire de 355 µg/m³ a également été dépassée à 14h00, avec une valeur de 355 µg/m³ (en moyenne de 13h00 à 14h00).

Le dépassement de seuil s'est terminé à 14h45, avec une valeur horaire glissante sur 15 min de 282 µg/m³.

Zones concernées	Montravel - quartiers situés à l'Est de Doniambo
Polluant	dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	317 µg/m ³ en moyenne de 12h45 à 13h45
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	282 µg/m ³ en moyenne de 13h45 à 14h45
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (par 1 h)	1
Maximum horaire (concentration - heure)	355 µg/m ³ en moyenne de 13h00 à 14h00
Moyenne journalière	



Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents moyens de 11 à 17 kt avec des rafales atteignant 25 kt de secteurs ouest/sud-ouest à ouest ont été enregistrés de 11h à 14h.

Ces conditions favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - GLN) vers le secteur de Montravel.

D'après les données fournies par l'industriel, la centrale thermique de Doniambo a été alimentée en fioul à très basse teneur en soufre (TBTS) à partir de 10h25.

Pour mémoire, le seuil d'information et recommandation pour le SO₂ est de 300 µg/m³ en moyenne horaire.

Il correspond à un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population*. Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

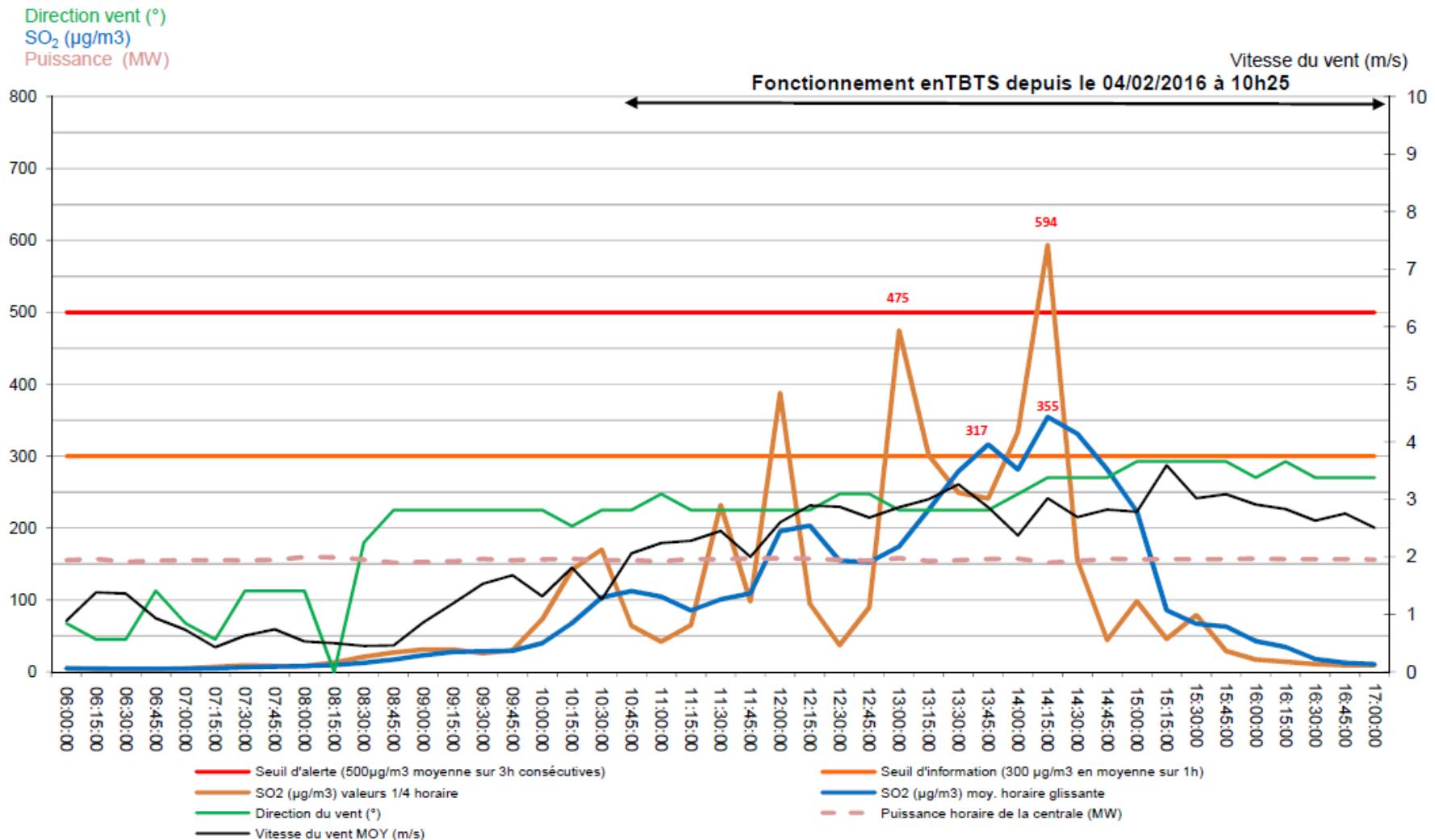
Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Le SO₂ en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Station de Montravel le 04/02/2016
Seuil d'information et de recommandations SO2
Moy. quart horaire (sources : Scal'air - SLN)



Rapport d'analyse SLN suite au dépassement SO₂ du 06/02/2016 sur

MONTRAVEL

De : POILVE Gilles (SLN)

Envoyé : lundi 8 février 2016 18:14

À : justin.pilotaz@gouv.nc; delphine.gery@gouv.nc; julie.taboulet-delecour@gouv.nc; Sylvain Gleye (sylvain.gleye@scalair.nc); Philippe Escoffier; info@scalair.nc

Cc : FABRE Jerome (SLN); COURT Etienne (SLN); RITTER Jean-Charles (SLN); BLANDIN Jean-Yves (SLN); BART Frederic (SLN); MUFANA Soane (SLN); LAWI Jean-louis (SLN)

Objet : Dépassement du seuil d'information SO₂ - Station de Montravel - épisode du 06 Février 2016

Bonjour,

Suite au dépassement du seuil d'information et de recommandation SO₂ enregistré le Samedi 06 Février 2016 sur la station de Montravel, veuillez trouver ci-dessous les éléments d'analyse.

Chronologie des évènements :

- 09h19 : Déclenchement de l'alerte préventive SO₂ ($\frac{1}{4}$ h > 100 µg/m₃) sur concentration moyenne $\frac{1}{4}$ horaire à 373 µg/m₃, fonctionnement de la centrale thermique de Doniambo en BTS
- 09h22: Basculement de la centrale thermique de Doniambo en TBTS
- 12h45 : Le seuil d'information à destination des personnes sensibles, (fixé à 300 µg/m₃ de SO₂ en moyenne horaire glissante) est dépassé avec une valeur de 336 µg/m₃
- 13h45 : Fin de l'épisode de dépassement avec une valeur horaire glissante à 292 µg/m₃

Nombre d'heure de dépassement : 1

Concentration maxi sur moyenne quart-horaire : 504 µg/m₃

Concentration maxi sur moyenne horaires glissante : 471 µg/m₃

Conditions météorologiques :

Les vents enregistrés au niveau de la station météo SLN étaient de provenance de secteur Sud-Ouest (220-290°) depuis 7h00, conditions qui favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de Montravel et se sont maintenues jusqu'à 16h00.

La vitesse moyenne des vents entre 09h00 et 15h00 était inférieure à 3 m/s mais on enregistre des rafales atteignant jusqu'à 3,44m/s maxi.

Eléments d'analyse :

Compte tenu de la vitesse moyenne des vents (< 3 m/s), les conditions météorologiques n'étaient pas réunies pour déclencher le basculement préventif de la centrale thermique en fuel TBTS. Le basculement est intervenu après déclenchement de l'alarme SO₂ (un quart d'heure > 100 µg/m₃) à 09h22.

La centrale est ensuite restée alimentée en TBTS au-delà de la fin de l'épisode de dépassement.

D'après les données fournies par Enercal, la centrale thermique de Doniambo fonctionnait à 4 tranches avec une puissance moyenne de 155 MW.

Le graphe et le rapport de Scal'Air ci-joint rassemblent l'ensemble des éléments.

En restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Cordialement,



GILLES POILVE

DHSE/DHSE/DHSE

Société Le Nickel - SLN

Tél : +687 245567

Mobile : +687 76 06 84

Courriel : G.POILVE@eramet-sln.nc

Site internet : www.sln.nc

Page Facebook : LeNickel.SLN



POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE
A MONTRAVEL

Scal Air

Seuil d'information et de recommandation

Communiqué du: 08/02/2016 à 7h00

Observations:

Samedi 6 février 2016

Terminé

Dépassement du seuil d'information et de recommandation : Alerte orange

Dans le secteur de Montravel, des concentrations élevées en dioxyde de soufre ont été mesurées samedi 6 février de 9h15 à 14h30.

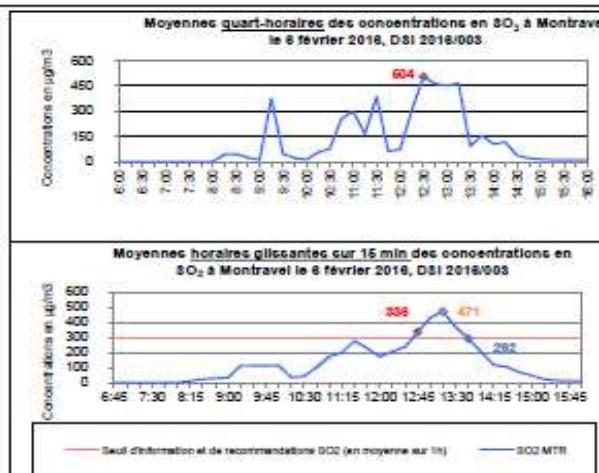
Le seuil d'information à destination des personnes sensibles, (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³]), a été dépassé à 12h45, avec une valeur de 336 µg/m³ (en moyenne horaire de 11h45 à 12h45).

Les niveaux de dioxyde de soufre sont revenus à la normale à partir de 14h45.

Le dépassement de seuil s'est terminé à 13h45 avec une valeur horaire glissante sur 15 min à 292 µg/m³.

Un dépassement de la valeur limite horaire (fixée à 350 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³] et à ne pas dépasser plus de 24h par an) a également été dépassé de 13h à 13h45.

Zones concernées	Montravel - quartiers situés à l'Est de Donlombo
Polluant	dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	336 µg/m ³ en moyenne de 11h45 à 12h45
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	292 µg/m ³ en moyenne de 12h45 à 13h45
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1 h
Maximum horaire (concentration - heure)	471 µg/m ³ en moyenne de 12h15 à 13h15
Moyenne journalière	51 µg/m ³



Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents moyens de 9 à 11 kt avec des rafales atteignant 19 kt de secteur ouest/sud-ouest ont été enregistrés de 9h à 12h.

Ces conditions favorisent la dispersion du panache industriel de Donlombo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de Montravel.

D'après les données fournies par l'industriel, la centrale thermique de Donlombo a été alimentée en fioul à très basse teneur en soufre (TBTS) à partir de 9h23.

Pour mémoire, le seuil d'information et recommandation pour le SO₂ est de 300 µg/m³ en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

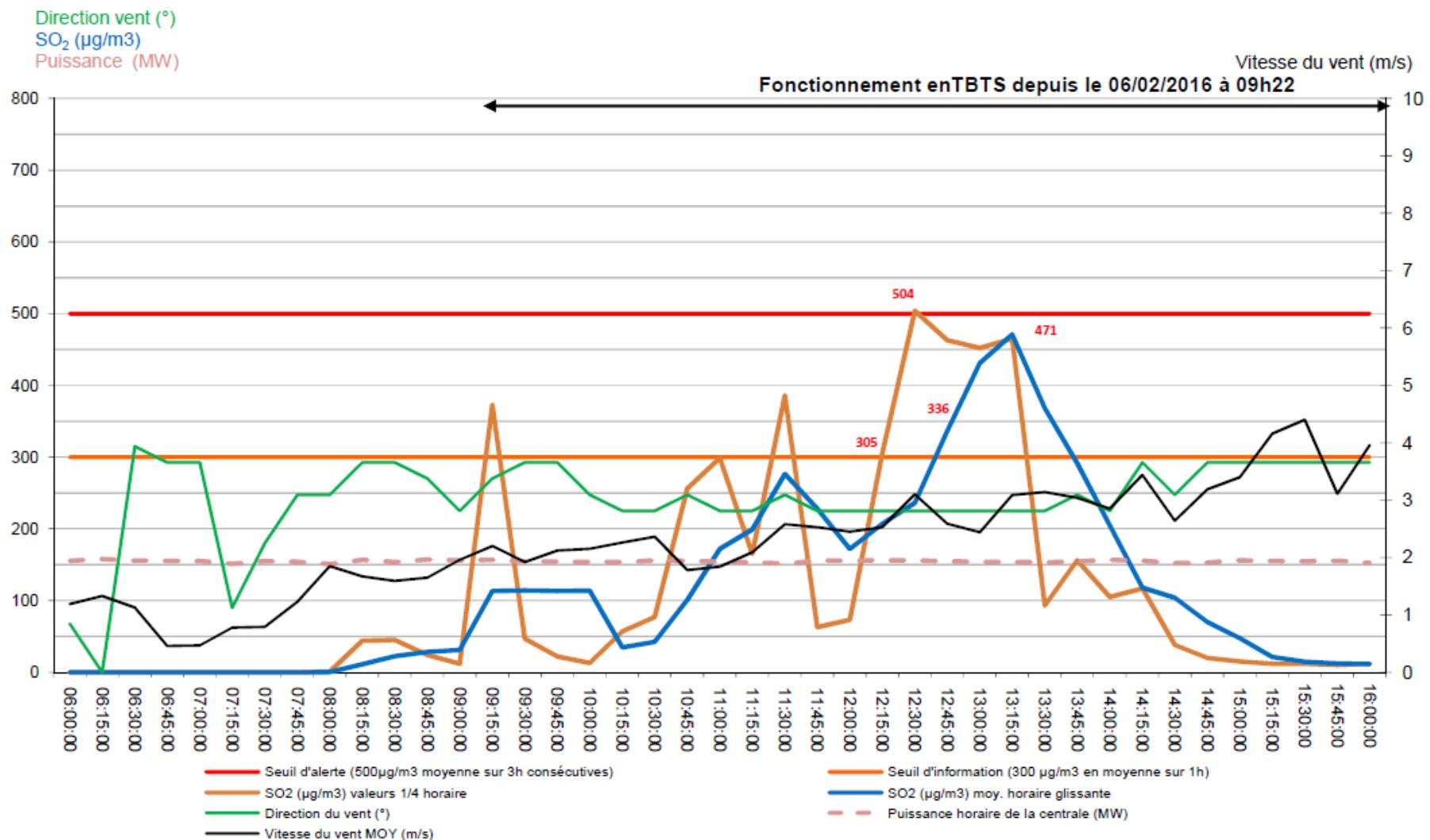
Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Le SO₂ en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Donlombo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Station de Montravel le 06/02/2016
Seuil d'information et de recommandations SO₂
Moy. quart horaire (sources : Scal'air - SLN)



Rapport d'analyse SLN suite au dépassement SO₂ du 07/02/2016 sur

MONTRAVEL

De : POILVE Gilles (SLN)

Envoyé : lundi 8 février 2016 18:22

À : justin.pilotaz@gouv.nc; delphine.gery@gouv.nc; julie.taboulet-delecour@gouv.nc; Sylvain Gleye (sylvain.gleye@scalair.nc); Philippe Escoffier; info@scalair.nc

Cc : FABRE Jerome (SLN); COURT Etienne (SLN); RITTER Jean-Charles (SLN); BLANDIN Jean-Yves (SLN); BART Frederic (SLN); MUFANA Soane (SLN); LAWI Jean-louis (SLN)

Objet : Dépassement du seuil d'information SO₂ - Station de Montravel - épisode du 07 Février 2016

Bonjour,

Suite au dépassement du seuil d'information et de recommandation SO₂ enregistré le Dimanche 07 Février 2016 sur la station de Montravel, veuillez trouver ci-dessous les éléments d'analyse.

Chronologie des évènements :

- La veille le 06/02/2016 à 09h19 : Déclenchement de l'alerte préventive SO₂ ($\frac{1}{4}$ h > 100 µg/m₃) sur concentration moyenne $\frac{1}{4}$ horaire à 373 µg/m₃, fonctionnement de la centrale thermique de Doniambo en BTS
- La veille le 06/02/2016 à 09h23: Basculement de la centrale thermique de Doniambo en TBTS
- 07/02/2016 à 11h15 : Le seuil d'information à destination des personnes sensibles, (fixé à 300 µg/m₃ de SO₂ en moyenne horaire glissante) est dépassé avec une valeur de 331µg/m₃
- 07/02/2016 à 11h45 : Fin de l'épisode de dépassement avec une valeur horaire glissante à 279 µg/m₃

Nombre d'heure de dépassement : 1

Concentration maxi sur moyenne quart-horaire : 682 µg/m₃

Concentration maxi sur moyenne horaires glissante : 331 µg/m₃

Conditions météorologiques :

Les vents enregistrés au niveau de la station météo SLN étaient de provenance de secteur Sud-Ouest (220-290°) depuis 8h00, conditions qui favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de Montravel.

La vitesse moyenne des vents entre 0gh00 et 14h00 était inférieure à 3 m/s mais on enregistre des rafales atteignant jusqu'à 3,22m/s maxi.

Eléments d'analyse :

Le basculement en TBTS est intervenu la veille après déclenchement de l'alarme SO₂ (un quart d'heure > 100 µg/m₃).

La centrale est ensuite restée alimentée en TBTS au-delà de la fin de l'épisode de dépassement.

D'après les données fournies par Enercal, la centrale thermique de Doniambo fonctionnait à 4 tranches avec une puissance moyenne de 155 MW.

Le graphe et le rapport de Scal'Air ci-joint rassemblent l'ensemble des éléments.

En restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Cordialement,



GILLES POILVE

DHSE/DHSE/DHSE

Société Le Nickel - SLN

Tél : +687 245567

Mobile : +687 76 06 84

Courriel : G.POILVE@eramet-sln.nc

Site internet : www.sln.nc

Page Facebook : LeNickel.SLN



POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE
A MONTRAVEL

Scal Air

Seuil d'information et de recommandation

Communiqué du: 08/02/2016 7h00

Observations:

Dimanche 07 février 2016
Terminé

Dépassement du seuil d'information et de recommandation : Alerte orange

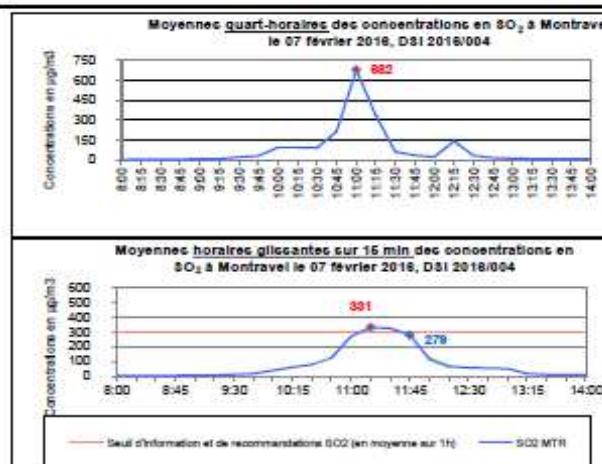
Dans le secteur de Montravel, des concentrations élevées en dioxyde de soufre ont été mesurées dimanche 07 février de 10h00 à 12h30.

Le seuil d'information a destination des personnes sensibles, (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³]), a été dépassé à 11h15, avec une valeur de 331 µg/m³ (en moyenne horaire de 10h15 à 11h15).

Les niveaux de dioxyde de soufre sont revenus à la normale à partir de 12h45.

Le dépassement de seuil s'est terminé à 11h45 avec une valeur horaire glissante sur 15 min à 279 µg/m³.

Zones concernées	Montravel - quartiers situés à l'Est de Doniambo
Polluant	dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	331 µg/m ³ en moyenne de 10h15 à 11h15
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	279 µg/m ³ en moyenne de 10h45 à 11h45
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1 h
Maximum horaire (concentration - heure)	331 µg/m ³ en moyenne de 10h15 à 11h15
Moyenne journalière	24 µg/m ³



Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Meteo France, des vents moyens de 9 à 12 kt avec des rafales atteignant 17 à 18 kt de secteurs ouest à sud-ouest ont été enregistrés de 9h à 11h.

Ces conditions favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de Montravel.

D'après les données fournies par l'industriel, la centrale thermique de Doniambo a été alimentée en fioul à très basse teneur en soufre (TBTS) depuis la veille à 9h23.

Pour mémoire, le seuil d'information et recommandation pour le SO₂ est de 300 µg/m³ en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles, et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommendations en cas de seuil d'information dépassé :

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'absenter de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Le SO₂ en bref :

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fioul...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Station de Montravel le 07/02/2016
Seuil d'information et de recommandations SO₂
Moy. quart horaire (sources : Scal'air - SLN)

